

# AIDES À L'HABITAT

VOUS ÊTES...



PORTEUR DE PROJET SUR UNE  
MAISON OU UN APPARTEMENT



... UNE MAISON ALSACIENNE  
OU UN LOGEMENT ANCIEN



LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE  
BAILLEUR OU OCCUPANT

... ET ÉLIGIBLES À DES AIDES POUR VOTRE RÉNOVATION



Photo : ©Ralph Hammann - Wikimedia Commons

## Les aides de la Communauté de Communes

Notre Communauté de Communes du Pays de Saverne, compétente en habitat, est partenaire et finance une partie des aides Ma Prime Rénov' et Maison Alsacienne du XXI<sup>e</sup> siècle.

## Les aides & dispositifs de l'État

Par l'intermédiaire de Ma Prime Rénov' ou d'autres dispositifs à l'échelle du pays, l'État et les entreprises apportent aussi une aide directe dans le cadre de votre (éco)rénovation.

retrouvez le détail des aides en ligne sur [www.cc-paysdesaverne.fr/habitat/](http://www.cc-paysdesaverne.fr/habitat/)

# PANORAMA DES AIDES À LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BÂTI

## Aides et primes directes

Aide	Quelle éligibilité ?	Quels montants ?
<b>Ma Prime Renov'</b>	Le dispositif phare de l'Etat relayé par le conseiller France Renov'. <b>Accessible à tous</b> - paliers d'aides selon travaux et revenus Particuliers et copropriétés - résidence principale  Travaux d'amélioration énergétique (audit, isolation, ventilation, chauffage performant, bonus BBC et bonus sortie des étiquettes énergétiques F et G). Rénovation par geste ou globale.	Adaptée et modulée, une aide de 10% à 100% pour financer les rénovations énergétiques, dans le cadre de rénovations globales ou de rénovations partielles, par geste de travaux.  Cumulable avec les autres aides (CEE, TVA,...).  Les ménages sont classés par revenus (rose, violet, jaune, bleu) avec des aides modulées  Évolutivité prochaine des aides à suivre.
<b>Ma Prime Renov'</b> propriétaires occupants modestes, propriétaires bailleurs conventionnés	Dispositif localement porté dans le cadre du conseil prodigué par l'espace France Renov'*(Programme d'Intérêt Général Renov'Habitat 67) <b>Sous conditions de ressources</b> Propriétaires occupants modestes ou propriétaires bailleurs louant à loyer modéré (conventionnement avec l'Anah). Travaux d'amélioration énergétique, pour la sécurité, la salubrité du logement ou l'autonomie de la personne.	Avantage sur Ma Prime Renov' classique quant aux montants accordés, selon les dossiers.  Aides complémentaires spécifiques de la CeA et de la comcom - jusqu'à 80% voire 100% d'aide totale pour les propriétaires modestes.  Cumulable avec les autres aides (CEE, TVA,...)  Évolutivité prochaine des aides à suivre.
<b>Maison Alsacienne XXI<sup>e</sup> s.</b> (patrimoine ancien)	Nouvelle aide instaurée sur notre intercommunalité (remplace l'aide de valorisation du patrimoine bâti ancien). Relayée par le parc naturel régional.* <b>Accessible à tous</b> Propriétaires de maisons anciennes, érigées avant 1948, sans condition de ressources. Travaux respectueux du patrimoine validés par l'architecte-conseil du parc naturel régional des Vosges du Nord.	Jusqu'à 30.000€ d'aide de la CeA.  Travaux ciblés (charpente, couverture, enduits, menuiserie, reprise d'éléments décoratifs) respectueux du patrimoine et bâti traditionnel.  La CCPS ajoute jusqu'à 3000 € d'aide bonus au montant total de la CeA.
<b>CEE</b> Certificats d'Economie d'Énergie	Aide des fournisseurs d'énergie pour la subvention de travaux de particuliers valorisant les économies d'énergie. <b>Accessible à tous</b> Paliers de subvention selon les revenus et types de travaux engagés. Propriétaires de résidence principale ou secondaire. Amélioration énergétique. <i>Pourraient être de plus en plus mobilisés à l'avenir.</i>	Aide à déterminer par le fournisseur d'énergie, plusieurs centaines de milliers d'euros potentiellement selon travaux.  Le grand avantage des CEE : ils sont ouverts aux résidences secondaires et cumulables avec les autres aides.
<b>Chèque Énergie</b>	Chèque annuel de 50€ minimum de l'Etat délivré sous conditions de ressources, d'après la déclaration de revenus.  5,5 millions de foyers concernés en France depuis la version 2019 du chèque énergie pour payer factures d'énergie - travaux d'économie d'énergie en revanche plus éligibles à compter des chèques énergie distribués en 2025.	Enveloppe comprise entre 48€ et 277€, délivrée au foyer selon la déclaration de revenus et la composition du ménage.  Le chèque est envoyé en avril de chaque année aux personnes éligibles (sauf 2025 : novembre).
<b>Aide de la caisse de retraite</b>	Travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie pour un retraité du régime général ou de l'Etat.	Jusqu'à 3500€ à déterminer en lien avec la caisse de retraite du particulier.

## Prêts et éco-prêts

<b>Eco-prêt à taux zéro</b>	L'éco-prêt finance à taux zéro les travaux d'amélioration énergétique (isolation, équipement), les rénovations globales ou la réhabilitation d'un système d'assainissement individuel. <b>Accessible à tous</b> Propriétaires occupants et bailleurs, copropriétés sur les parties collectives ou copropriétés pour des travaux d'intérêt collectif réalisés sur les parties privatives.	Jusqu'à 30.000€ remboursables sur 15ans.  Le plafond varie selon le nombre d'actions de travaux réalisés : 15.000€ pour une action (7000 € si une action sur une paroi vitrée), 25.000€ pour deux, 30.000€ pour trois actions.  Un éco-prêt complémentaire mobilisable dans les 5 ans jusqu'à 50.000€ cumulés.
<b>Prêts habitat</b>	Prêts Travaux d'Action Logement pour les salariés propriétaires (à coupler potentiellement avec des subventions d'Action Logement). Prêt Livret Développement Durable pour les résidences principales ou secondaires (jusqu'à 12.000€ sans prélèvements sociaux et impôt sur le revenu)	

## Exonérations de taxes & impôts

<b>Loi Denormandie</b>	Programme de défiscalisation des travaux dans l'habitat ancien et les villes labellisées « cœur de ville », dont Saverne, dans le cadre d'un investissement locatif.	Allègement d'impôt de 12%, 18% ou 21% sur 6, 9 ou 12 ans dans la limite de 300.000€ de travaux investis.
<b>TVA réduite à 5,5%</b>	TVA à 5,5% sur les travaux de rénovation énergétique en résidences principales ou secondaires.	
<b>TVA réduite à 10%</b>	TVA à 10% pour des travaux d'amélioration ou d'aménagement spécifiques (liste évolutive, consulter service-public.fr).	

\*Le conseiller de l'espace conseil France Renov' représenté par la société Oktave (03.74.47.10.34 - [inforeno.paysdesaverne@oktave.fr](mailto:inforeno.paysdesaverne@oktave.fr)) apporte une expertise gratuite sur les aides dans le Pays de Saverne, personnalisée à votre projet. N'hésitez pas à lui faire appel.  
Le Parc Naturel (06.28.10.32.88 - [a.babot@parc-vosges-nord.fr](mailto:a.babot@parc-vosges-nord.fr)) apporte conseil architectural & aides sur le bâti d'avant 1948.